

Accord cinématographique entre l'Allemagne et le Canada



Mme Hamm-Bruecher et M. John Roberts apposent leur signature à l'Accord.

Le Canada et la République fédérale d'Allemagne ont signé un accord de coopération en matière cinématographique, le 30 mai à Ottawa. L'accord a été signé par le ministre d'État responsable des Affaires culturelles au ministère des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, Mme Hamm-Bruecher, et par le secrétaire d'État du Canada, M. John Roberts.

“Nous espérons, par cette entente, intensifier la coopération cinématographique entre l'Allemagne et le Canada et contribuer à la coproduction de films par l'industrie cinématographique de chacun des pays”, a dit M. Roberts.

Chaque pays s'efforcera, en plus, d'encourager chez lui la distribution des films de l'autre pays.

L'entente prévoit aussi l'établissement d'une commission mixte composée de représentants du gouvernement et de l'industrie cinématographique de chaque pays. Cette commission se réunira tous les deux ans.

La signature de cet accord a eu lieu à l'occasion de la réunion à Ottawa des représentants canadiens et allemands chargés de passer en revue la coopération culturelle entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne dans le cadre de l'accord culturel signé par les deux pays en 1975.

Notons que le Canada a déjà signé de telles ententes avec l'Italie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande du Nord, et Israël.

Mme Hamm-Bruecher, qui a effectué un séjour de cinq jours au Canada, avait, avant de venir à Ottawa, présenté une communication à la Conférence des sociétés savantes du Canada, à London, le 28 mai, sur le thème de la coopération multilatérale dans le domaine de l'éducation.

La Société Générale au Québec

Une des plus importantes banques de France, la Société Générale, s'est installée à Montréal.

La Société Générale poursuivra par la suite son expansion au Canada avec l'ouverture au cours des prochains mois de trois succursales à Toronto, Calgary et Vancouver.

Avec un actif de \$20 milliards, cette institution financière possède un réseau de 2 600 agences en France et des filiales dans plus de 50 pays. Sur le plan international, elle se classe au huitième rang.

La présence de la Société Générale sur le continent américain s'est manifestée très tôt par la création à New York, dès avant la Deuxième Guerre mondiale,

d'une agence qui est restée de nombreuses années la seule banque française aux États-Unis. Depuis, cette présence n'a cessé de s'affirmer au fur et à mesure que les affaires françaises s'implantaient sur ce continent.

En 1972, la Société Générale acquérait véritablement une nouvelle dimension en Amérique du Nord au sein du groupe European American Bank, Banque consortiale où sont associées à ses côtés les grandes banques européennes suivantes: l'Amsterdam Rotterdam Bank, la Deutche Bank, la Midland Bank, la Société Générale de Banque et le Creditanstalt Bankverein.

\$76 millions pour le développement du tourisme au Québec

Le gouvernement fédéral et celui du Québec ont signé une entente complémentaire sur le développement touristique au Québec.

Aux termes de cette entente, d'une durée de cinq ans, on prévoit la réalisation de nombreux projets tels que: la création de quatre parcs provinciaux et d'une plage publique dans la région de Montréal; d'importants travaux de restauration à la Place Royale, à Québec; l'aménagement de parcs en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine; l'amélioration des centres de plein air du Saguenay-Lac St-Jean; la création d'un parc provincial dans cinq régions (les Cantons de l'Est, le Saguenay-Lac St-Jean, la Mauricie, la Côte Nord, l'Abitibi-Temiscamingue); la création d'un centre de plein air dans l'Outaouais.

L'entente s'inscrit dans l'ensemble des mesures prises par les deux ordres de gouvernement depuis 1976 pour promouvoir l'industrie touristique par la mise en valeur des attraits naturels et l'aménagement de nouveaux lieux de loisirs et de divertissement dans cette province.

Au Québec, le tourisme qui occupe le second rang après l'industrie des pâtes et papiers a connu une forte baisse au cours des dernières années. L'on espère par cet accord rendre cette industrie plus compétitive, attirer plus de visiteurs et inciter les Québécois à visiter davantage leur province.

Les coûts des projets faisant l'objet de cette entente seront partagés entre le Canada, qui en payera 60 p.c., soit \$45,6 millions, et le Québec, qui prendra 40 p.c. à sa charge, soit \$30,4 millions.